Zeitschrift: Le messager suisse de Paris : organe d'information de la Colonie suisse

Herausgeber: Le messager suisse de Paris

Band: 1 (1955)

Heft: 10

Artikel: Journées des suisses à l'étranger : Zurich 19-21 août 1955 [suite et fin]

Autor: Meyer, F.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-847348

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

MENSUEL — Abonnement annuel (10 Nos) 300 fr. — N° 10 Novembre 1955

Comité de Rédaction : MM. LAMPART, MEYER, CHARBONNIER, HAENNY, ALIESCH, MONA, SENN

Rédaction (provisoire) : Mme E. FRANCONI, 10, Rue des Messageries PARIS (10e)

LE MESSAGER SUISSE DE PARIS

— Organe d'Informations de la Colonie Suisse —

Abonnement par Chèque postal 300 frs. MESSAGER SUISSE DE PARIS Compte Chèque PARIS 12273-27

Toute communication doit parvenir avant le 10 du mois, 10, Rue des Messageries, PARIS - 10e

Journées des Suisses à l'Etranger *(Suite et Fin)*

Zurich 19-21 *Août* 1955

M. le Conseiller Fédéral LEPORI

continue de tracer les obligations de la Suisse sur le plan international de la solidarité, celui de la compréhension entre nations, de la justice et de la paix, de la prédominance de l'esprit et du droit de la personnalité. « Ceci sera l'apport de la Suisse à la vie internationale jusqu'au jour où la guerre sera définitivement bannie et où les relations entre peuples ne reposeront plus sur la force. »

L'hymne national clôturait la réunion.

Et c'était ensuite la promenade à travers une forêt bien de chez nous vers le restaurant Wasberg, où rien ne manquait.

Les « parisiens » s'étaient groupés tout naturellement. Ils étaient les derniers à quitter la place. Ils le faisaient sous les sons d'un fulgurant « Ländler » et sous les vivats de toute la population.

Il serait ingrat de ne pas mentionner les cadeaux-souvenirs qui nous ont été donnée lors de chaque réception, par les Corporations, la ville de Zurich, les fabricants de soieries de Zurich et par Swissair. Que tous en soient remerciés ici.

Nous sommes partis heureux d'avoir été retrempés dans l'ambiance saine de notre *Pays*, réconfortés de savoir que nos pouvoirs pensent à nous, chargés de souvenirs que nous essayons de partager avec vous et conscients des devoirs qui nous attendent en France, notre patrie d'adoption.

DISCUSSION DES POINTS A L'ORDRE DU JOUR :

1°) *Taxe militaire des Suisses à l'étranger.*

Les pouvoirs suisses ont élaboré un projet d'une nouvelle règlementation de la taxe militaire, dans laquelle on a tenu compte sur certains points de la situation particulière des Suisses à l'étranger. Il serait trop long de revenir ici en détail sur cette question.

Dr. G. Schürch de la Commission des Suisses à l'étranger, dans une étude approfondie et soigneusement documentée, prenait position contre le projet.

2°) *Rajeunissement des Colonies suisses.*

A ce sujet référait Dr. R. Bühler qui signalait particulièrement le vieillisement de la Colonie suisse en France. Il préconisait particulièrement une collaboration encore plus intime entre les colonies, les consulats et les pouvoirs préposés suisses.

De la longue discussion qui s'ensuivait, on doit bien constater que le problème dépasse la colonie et dépend pour 90 % des négociations entre les gouvernements de nos deux pays.

Dr. H. Rothmund de Berne, toutefois, a pu nous apporter des nouvelles encourageantes quant aux conversations franco-suisses au sujet du traité d'établissement.

Attendons l'effet des décisions prises.

3°) *Dommages de guerre.*

La nouvelle Société Helvétique, en collaboration avec l'Organisation des Suisses rentrés au pays, a soumis un nouveau projet pour la solution de ce problème si inquiétant pour les sinistrés suisses à l'étranger.

M. M. Jaccard du Département politique a été chargé d'étudier ce projet. Il s'est longuement étendu sur les difficultés que présente la question et ses multiples aspects.

4°) *Création d'un « fonds de solidarité ».*

Une solution pratique dans un proche avenir n'étant guère possible, la création d'un « Fonds de Solidarité pour des dommages de guerre futurs » s'est fait jour.

Mr Fehr, chargé par la Nouvelle Société Helvétique d'étudier la question, défendait le projet qui à son avis était parfaitement réalisable sur la base d'une coopérative.

D'une façon générale cette idée a reçu un accueil, sinon enthousiaste, toutefois chaleureux.

Notre journal aura certainement l'occasion de revenir encore sur ce projet et sa réalisation.

MEYFER